

# PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 8 JUILLET 2010**

**CONVOCAATION DES DELEGUES : 21 JUN 2010**

**PRESENTS** : MM Lentz Albert (Mersch) (3 voix) ; Weins Alain (Walferdange) (2 voix) ; Jeanpaul Jeannot (Clemency) (1 voix) ; Mischo Jacques (Steinsel) (1 voix) ; Mangen Paul (Boevange) (1 voix) ; Betzen Marc (Beckerich) (1 voix) ; Muller Fernand (Préizerdaul) (1 voix) ; Karier Marco (Fischbach) (1 voix) ; Franck Henri (Garnich) (1 voix) ; Clesen Romain (Ell) (1 voix) ; Mad. Gressnich-Weiler Marie-Josée (Septfontaines) (1 voix) ; MM Hagen Mike (Junglinster) (2 voix) ; Pepin Romain (Hobscheid) (1 voix) ; Koch Lucien (Kehlen) (1 voix) ; Bach Claude (Useldange) (1 voix) ; Mad. Scherer-Thill Véronique (Koerich) (1 voix) ; Baus Jean-Paul (Tuntange) (1 voix) ; Bach Paul (Lorentzweiler) (1 voix) ; Roemen Rob. (Leudelage) (1 voix) ; Negri Roger (Mamer) (3 voix) ; Siebenaller Romain (Vichten) (1 voix) membres ; M. Marc Berna, secrétaire-trésorier

**ABSENTS** : **Excusé(s)** : MM Herr Georges (Lintgen) (1 voix) ; Huberty Josy (Kopstal) (1 voix) ; Stockreiser Camille (Steinfort) (1 voix) ; Bloes Serge (Redange/Attert) (1 voix) ; Clausse Raoul (Saeul) (1 voix) ;

**Assiste à la séance** : M. Weicherding Jean, ingénieur-directeur pour les points 8 et suivants;

## 1) **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé trouve le consentement de tous les délégués de sorte que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## 2) **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juin 2010**

Le compte rendu de la séance de comité du 8 juin 2010 ne donne pas lieu à objection de sorte qu'il est approuvé à l'unanimité.

Afin de pouvoir évacuer l'ordre du jour, le président déclare la séance comme étant secrète.

## 3) **Démission volontaire de ses fonctions présentée par M. Ronny Eisenbarth, expéditionnaire technique**

Le comité est informé que M. Ronny Eisenbarth, expéditionnaire technique, vient de présenter en date du 17 juin 2010 sa demande de démission volontaire de ses fonctions. M. Eisenbarth ayant reçu une nomination dans la même carrière auprès de l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, le comité procède au vote et décide à l'unanimité d'approuver la démission de M. Eisenbarth et de le remercier pour ses bons et loyaux services rendus au syndicat.

4) **Démission volontaire de ses fonctions présentée par M. Markus Edlinger, ingénieur-technicien-salarié**

Les membres du comité sont informés que M. Markus Edlinger a été nommé par contrat à durée déterminée sous le statut du salarié au poste de l'ingénieur-technicien auprès du SIDERO en la séance du 21 janvier 2010. M. Edlinger vient d'introduire sa demande de démission volontaire de ses fonctions en date du 14 juin 2010 pour des raisons personnelles. Après avoir entendu que M. Edlinger compte cesser ses fonctions avec effet au 15 août 2010, les membres décident à l'unanimité d'approuver ladite demande.

5) **a) Démission volontaire de ses fonctions présentée par M. Fernand Gengler, artisan, après un congé sans traitement de 3 années**

Le comité prend note qu'un congé sans traitement d'une durée de 3 ans a été accordé à M. Fernand Gengler, artisan, ceci à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007. L'intéressé vient d'adresser sa demande de démission volontaire de ses fonctions avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010. Après avoir entendu que M. Gengler vient de recevoir une nomination définitive en qualité d'enseignant dans le lycée technique privé Emil Metz, les membres décident à l'unanimité d'accepter la démission volontaire de M. Fernand Gengler.

5) **b) Reclassement d'un poste de fonctionnaire vers un poste de salarié CATP**

Le bureau propose au comité de ne plus faire occuper le poste devenu vacant suite à la démission de M. Gengler par un fonctionnaire mais plutôt par un salarié pouvant se prévaloir d'une formation CATP. Après avoir entendu les explications y relatives, les membres du comité procèdent au vote et décident à l'unanimité de changer le poste du fonctionnaire-artisan en un poste de salarié CATP, classé dans la carrière E du contrat collectif des ouvriers de l'Etat. La vacance du poste sera affichée par voie interne.

6) **Nomination au poste d'ingénieur-technicien, branche électromécanique**

Le président rappelle que le comité avait créé par sa délibération du 21 janvier 2010 un poste d'ingénieur-technicien, branche électromécanique. La délibération afférente fut approuvée par l'Autorité supérieure le 2 février 2010. Le comité est informé que suite à la publication de la vacance de poste seulement 4 candidats ont posé leur candidature et qu'une seule candidature valable ne pourra être présentée au vote après les examens d'admissibilité. En présence de 20 membres et de 24 voix, le comité procède au vote dont le résultat est le suivant :

20 voix pour le candidat Hosinger Pascal et 4 voix contre ladite candidature.

Le comité décide ainsi de nommer M. Pascal Hosinger provisoirement dans la carrière de l'ingénieur-technicien, branche électromécanique, ceci avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

7) **Régularisation d'une carrière de salarié**

Il est rappelé au comité qu'en 2006 un poste d'employé privé fut créé et par la suite occupé par l'agent Klein Jeff. A la même époque un agent supplémentaire fut embauché sur base d'un contrat à durée déterminée pour faire face au volume de travail croissant dans le domaine de la comptabilité. Du fait que ce dernier contrat de travail ne fut pas résilié dans les délais prescrits et sur base de la législation en vigueur, l'agent en question était engagé d'office au sein du Sidero. Du fait que M. Klein a quitté le syndicat, son poste est devenu vacant. Afin de régulariser la situation pendante, le Bureau propose au comité de nommer Monsieur Cruces Alvaro au poste libre avec un contrat à durée indéterminée. La rémunération se fera d'après les critères de la carrière D du règlement du Gouvernement en conseil du 1<sup>er</sup> mars 1974 fixant le régime des indemnités des employés occupés auprès des services de l'Etat. Le comité décide à l'unanimité de nommer M. Cruces Alvaro au poste en question

avec une attribution particulière de la gestion des décomptes de chantiers et des dossiers de demandes de remboursements de subsides y relatifs.

Les membres décident en outre de rendre aussitôt publique les présentes décisions.

Le président lève le huis clos et déclare la séance subséquente comme étant publique.

### **8) Projet de construction d'un bassin d'orage de Fischbach et du collecteur vers la future station d'épuration**

Le président explique qu'il ressort de l'étude générale d'assainissement de la commune de Fischbach qu'il y a lieu de remplacer le déversoir de Fischbach par un bassin d'orage RUB et de dévier le collecteur de Schoos afin de raccorder celui-ci directement au collecteur vers la future station d'épuration. Les membres prennent note du projet afférent qui comprend également le raccordement du « Waasserhaff » et de la station d'épuration mécanique de la Rue du Berger à la future station d'épuration. Après avoir entendu que le devis du projet sous rubrique s'élève à 1.045.721 € TTC, le comité procède au vote et décide à l'unanimité d'approuver le projet de construction d'un bassin d'orage de Fischbach et du collecteur vers la future station d'épuration.

### **9) Avant-projet de construction d'une station d'épuration biologique à Fischbach**

Les deux stations d'épuration de Fischbach (Rue de la Bergerie et Rue du Lavoir) sont actuellement surchargées suite à l'évolution démographique qui a eu lieu les dernières années dans ladite localité de la commune de Fischbach. Il y a lieu de noter que les sites d'épuration de la commune de Fischbach datent des années 1970 et ne correspondent aux normes en vigueur. L'avant-projet sous rubrique prévoit le regroupement des eaux usées afin de les acheminer vers une nouvelle station d'épuration à ériger en aval de la Rue de la Bergerie. Après avoir entendu que le bureau d'études commis a proposé deux variantes, le comité procède au vote et décide à l'unanimité de se prononcer en faveur du projet avec la variante portant sur le traitement biologique par boues activées, ceci avec le devis au montant de 1.761.932 € TTC.

### **10) Questions des délégués et informations diverses**

Le président informe les membres que la procédure commodo/incommodo au sujet de la station d'épuration de Beringen/Mersch a été entamée et que l'autorisation sollicitée est imminente.

L'inauguration du bassin RUB à Buschdorf aura lieu le 9 juillet 2010 à Buschdorf en présence du Ministre de tutelle et l'inauguration de la station d'épuration de Colpach aura lieu le 22 octobre 2010 à Colpach.

Le délégué de la commune d'Ell rappelle que la sécurité du chantier de la step de Colpach n'est toujours pas rétablie. La mise en clôture du site est rappelée dans de nombreux rapports de chantier émanant du bureau d'études Infratec. Le président prend acte de l'observation faite. La direction est chargée de remédier à cette situation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le président lève la séance à 18.50 heures.

**Ainsi délibéré à Mersch en séance, date qu'en tête.**